

BON DE COMMANDE

ALPES ISÈRE HABITAT
1 RUE DE LA BERJALLIERE
38300 BOURGOIN JALLIEU

Interlocuteur commande : JOMINET Nathalie
Vérificateur prestation :
Date début intervention : 22/01/2021
Date fin intervention : 26/01/2021

JUEN PATRICE
720 ZONE INDUSTRIELLE ROUTE DE ST QUENTIN
38210 TULLINS

N° fournisseur : 235715
Tel : 09 79 10 43 14
E-mail : commande.emsjuen@ems-batiment.fr

N°Commande	Date	N°Marché	N° d'Opération	Devis
21009159-1	22/01/2021	2020.0046		

Adresse d'exécution : 00233
LE STADE
RUE DU MUSEE
38490 AOSTE

N° de sinistre :

Prestations	Objet de la commande	Quantité	Unité ou forfait	Montant HT	TVA
	<p>Réclamation PL/237682 MAIL DE MME MOINE DU 21012021</p> <p>remplacement de 2 vitres boitier gaz. ces boitiers sont situés dans les locaux vélos, à côté des chaufferies. les clés des chaufferies sont bien à laisser dans les boitier. MERCI D'INTERVENIR SOUS 72h.</p> <p>A partir du : 21/01/2021 Date limite d'intervention : 26/01/2021</p>				
GENERIQUE	PRESTATION GENERIQUE POUR BPU -	100	1	100	10

Taux de TVA	Montant HT	Montant TVA	Total TTC
10 %	100,00	10,00	110,00

Budget	Tranche	Répartition %
18371 2021/BDB00/GL/R6125		100

IMPORTANT : NOS NUMEROS DE COMMANDE ET DE FOURNISSEUR DOIVENT IMPERATIVEMENT APPARAITRE SUR LES FACTURES
Vos factures doivent être déposées sur le portail CHORUS PRO : <https://chorus-pro.gouv.fr/>

Règlement par VIREMENT à 30 jours date de réception de la facture.

ALPES ISÈRE HABITAT

CS 32549 – 38035 GRENOBLE CEDEX 2



Attestation simplifiée¹

Référence commande : 21009159-1

Fournisseur : JUEN PATRICE

Référence ESI : 00233

1) Identité du client ou de son représentant

Je soussigné(e) :

Nom : ALPES ISERE HABITAT Prénom :
Adresse : Commune : Code postal :

2) Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- maison ou immeuble individuel immeuble collectif appartement individuel

autre (précisez la nature du local à usage d'habitation) [AUTNAT]

Les travaux sont réalisés dans :

- un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
 des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
 des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de plus de 50 % des millièmes de l'immeuble
 un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : RUE DU MUSEE Commune : AOSTE Code postal : 38490

dont je suis : propriétaire locataire autre (précisez votre qualité) : [AUTQUAL]

3) Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédent ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés :

- planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage huisseries extérieures cloisons intérieures
 installations sanitaires et de plomberie installations électriques système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors œuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors œuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %.

ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

j'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

4) Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;

- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à : BOURGOIN JALLIEU, le 22/01/2021

(1) Pour remplir cette attestation cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative

(2) Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre 1



TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

Attestation simplifiée (Annexe)

- Référence de la commande : 21009159-1
- Nom du fournisseur de la commande : JUEN PATRICE

Liste des éléments de patrimoine concernés par la présente commande et ouvrant droit à taux réduit de TVA :

Référence	Adresse
00233	RUE DU MUSÉE 38490 AOSTE

